

EASY CLAIM

POUR ENVOYER
VOS DEMANDES DE
REMBOURSEMENT
EN QUELQUES
CLICS

**ÉTUDES
VACANCES
STAGES**

SÉJOURS AU PAIR
SOLUTION JUSQU'À
12 MOIS

CRYSTAL STUDIES

LE PACK COMPLET POUR VOS ÉTUDES À
L'ÉTRANGER

2017-2018



Téléchargez notre application mobile
gratuite Easy Claim !



Suivez-nous sur Facebook et Twitter !

 www.facebook.com/AprilExpat

 www.twitter.com/AprilExpat



CRYSTAL STUDIES, L'ASSURANCE COMPLÈTE DE VOS ÉTUDES À L'ÉTRANGER !

Crystal Studies est une solution d'assurance dédiée aux étudiants et enfants scolarisés, séjournant à l'étranger, pour une durée maximale d'un an à l'occasion d'un voyage, d'un séjour linguistique ou au pair, d'un stage et d'études.

Vous partez plus de 12 mois à l'étranger pour vos études ? Découvrez notre contrat **Expat Student**, une solution d'assurance adaptée aux séjours d'études de plus d'un an dans le monde entier !

POURQUOI SOUSCRIRE UNE ASSURANCE INTERNATIONALE ?

Les frais de santé à l'étranger sont très variables d'un pays à l'autre et peuvent coûter très cher. Très souvent, la couverture dont vous bénéficiez dans votre pays d'origine n'est pas valable à l'étranger.



Vous ne pourrez pas compter sur une prise en charge de la Sécurité sociale :

- > prise en charge non systématique,
- > remboursement sur la base des tarifs français.



En Europe, la Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM) ne suffit pas pour être bien couvert :

- > accès limité aux professionnels et établissements de santé du système public (délais d'attente parfois très longs),
- > pas de libre choix du médecin,
- > pas de certitude que votre carte soit acceptée,
- > parfois, un important reste à charge.



La couverture des cartes bancaires ne fonctionne que pour un séjour de 3 mois maximum :

Avec une carte bancaire « de base », il y a une franchise de 50 € minimum par acte et le plafond global de remboursement est de 11 000 €.

VOS AVANTAGES CRYSTAL STUDIES

- > Aucun délai d'attente, ni franchise pour vos frais de santé
- > Pas d'avance d'argent en cas d'hospitalisation
- > Une couverture valable dans tous les pays visités et lors des retours temporaires dans votre pays d'origine
- > Un service d'e-claiming : vous nous transmettez facilement vos demandes de remboursement depuis votre Espace client ou via votre appli Easy Claim
- > Des garanties conformes aux exigences des plus grandes universités internationales et des autorités pour un visa Schengen
- > Un service de traduction et d'accompagnement juridique pour faciliter vos démarches administratives

À
PARTIR DE
31 €
PAR MOIS



NOS ÉQUIPES MULTILINGUES SONT À VOTRE ÉCOUTE :



par téléphone : +33 (0)1 73 03 41 29
du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00 - Heure de Paris



par e-mail : conseillers.expats@april-international.com



dans nos bureaux : 110, avenue de la République - 75011 Paris
FRANCE

LES COÛTS DE SANTÉ ET DE RAPATRIEMENT À L'INTERNATIONAL

Les coûts de santé varient fortement d'un pays à l'autre et peuvent parfois réserver de mauvaises surprises. Avec Crystal Studies, votre santé comme votre budget seront protégés.



Martin effectue son stage de fin d'études à **New-York**. Suite à une crise d'appendicite, il est hospitalisé et opéré en urgence. Combien aurait-il dû régler sans assurance ?

> **12 000 €**



Mathilde est fille au pair pour un an dans une famille en **Espagne**. Elle doit consulter un ORL. Combien coûte une consultation de spécialiste dans le secteur privé à Barcelone ?

> **90 €**

Antoine poursuit son Master à l'université de **Mexico**. Il se casse le pied lors d'une visite de la cité de Teotihuacan. Combien coûtent les soins d'une fracture et la rééducation qui s'ensuit au Mexique ?

> **12 000 €**



Pendant son année Erasmus à **Berlin**, Émilie glisse sur une plaque de verglas et tombe violemment sur le sol. Elle doit rester 3 jours en observation à l'hôpital pour un traumatisme crânien et effectuer un scanner de contrôle.

Quel est le montant de sa facture d'hospitalisation ?

> **1 480 €**



Pendant son semestre en **Australie**, Marion a un accident de voiture. Elle doit être transportée d'urgence à l'hôpital de Sydney.

Combien coûtent son hospitalisation puis son rapatriement ?

> **23 000 €**



Les coûts affichés correspondent à des cas traités par notre service médical et sont indiqués à titre informatif, sans valeur contractuelle. Les taux de change utilisés sont ceux qui étaient en vigueur au moment où les soins ont été réalisés.

EASY CLAIM : VOS REMBOURSEMENTS À PORTÉE DE CLIC !

Pour envoyer vos demandes de remboursement, optez pour la simplicité en utilisant l'application Easy Claim.



QUELS SONT LES AVANTAGES DU SERVICE EASY CLAIM ?

Vous n'avez pas besoin de nous envoyer les originaux de vos factures et prescriptions médicales.

Ainsi, vous :

- > évitez les frais d'affranchissement,
- > bénéficiez de délais de remboursement plus rapides,
- > gagnez du temps grâce à des formalités allégées.

DANS QUELS CAS PUIS-JE UTILISER LE SERVICE EASY CLAIM ?

Vous pouvez nous envoyer toutes vos demandes de remboursement de frais de santé via l'appli, **jusqu'à 400 € par facture**.

Vous devrez toutefois conserver vos documents originaux. Si vous disposez de factures dont le montant est supérieur à 400 €, nous vous remercions de bien vouloir nous les adresser par courrier.

COMMENT ACCÉDER AU SERVICE EASY CLAIM ?

Accédez à Easy Claim à tout moment depuis :

- > votre **mobile** ou votre **tablette**, en téléchargeant l'application sur Apple Store ou Google Play,
- > votre **Espace Client**, en accédant à la rubrique « Vos remboursements ».

COMMENT UTILISER L'APPLICATION EASY CLAIM ?

- 1 Téléchargez l'application Easy Claim.
- 2 Authentifiez-vous à l'aide de votre identifiant Espace Client.
- 3 Saisissez votre demande de remboursement en :
 - > renseignant le bénéficiaire ainsi que le montant des soins,
 - > reportant le code anti-fraude sur vos documents originaux,
 - > ajoutant les photos de vos factures et prescriptions médicales,
 - > nous envoyant le tout d'un simple clic !
- 4 Vous n'avez plus qu'à attendre la notification vous indiquant que votre demande a été traitée.



Ce service est disponible en cas de choix de couverture au 1^{er} euro (Option 1).



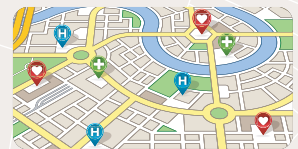
DÉCOUVREZ NOS SERVICES EXCLUSIFS AUX ÉTATS-UNIS



- > **Des réseaux de soins** dans lesquels vous n'aurez pas à faire d'avance d'argent, nous réglons directement votre facture auprès de :
 - 5 000 hôpitaux
 - 490 000 médecins
 - 57 000 pharmacies
 - 840 000 professionnels de santé
- > **Un service de géolocalisation** du professionnel de santé le plus proche
- > **Un service de consultation à domicile** pour éviter les attentes aux urgences et ne pas avoir à régler vous-même votre consultation

aetnaSM

**CVS
CAREMARK**



SPÉCIAL POUR LES JEUNES À L'ÉTRANGER, DES GARANTIES EXCLUSIVES !

- > **Des difficultés de compréhension d'un document en langue étrangère ?**
Un contrat de bail en allemand, un contrat de travail en anglais, une attestation de votre université d'accueil en chinois...
Sur simple demande de votre part, nous prenons en charge la traduction de divers documents administratifs ou juridiques vers votre langue maternelle.
- > **Des questions sur un visa, un permis de travail ? Comment ouvrir un compte bancaire à l'étranger ?**
Notre hotline multilingue est à votre disposition pour répondre à toutes vos questions d'ordre pratique et juridique.
- > **Votre lave-linge fuit et engendre un dégât des eaux dans l'appartement situé au-dessous du vôtre ?**
Grâce à votre garantie responsabilité civile locative, nous prenons en charge les dommages causés à l'appartement de votre voisin.
- > **Vous causez des dommages matériels pendant votre stage de fin d'études à l'étranger ?**
Avec l'extension vie professionnelle - stages de votre garantie responsabilité civile, vous êtes couvert si vous causez des dommages au matériel utilisé pendant votre stage.



Retrouvez d'autres conseils et informations utiles sur nos pages Facebook :
Étude & stage à l'étranger, Étude & stage en France.

GARANTIES

Que ce soit pour une durée de 1, 2, 3,... 6,...12 mois, bénéficiez de garanties adaptées à votre profil d'étudiant international.

1 > FRAIS DE SANTÉ

Jusqu'à 200 000 € par année d'assurance

HOSPITALISATION	NIVEAUX
Hospitalisation médicale ou chirurgicale* : Transport en ambulance (si hospitalisation prise en charge par APRIL International) Frais de séjour (y compris forfait journalier en France) Honoraires médicaux et chirurgicaux Examens, analyses, médicaments Actes médicaux	100% des frais réels
Hospitalisation pour le traitement de troubles mentaux ou nerveux*	80% des frais réels, jusqu'à 30 jours par an
Règlement direct des frais lors d'une hospitalisation de plus de 24h	délivré sous réserve d'accord médical, 24h/24 (sauf en cas de choix d'une couverture en complément de la CEAM)
Chambre privée	jusqu'à 50 € par jour

SOINS COURANTS	NIVEAUX
Consultations et actes auprès de médecins généralistes ou spécialistes	100% des frais réels (limités à 130 € par an pour les consultations d'ophtalmologie et limités à 80% des frais réels et 5 séances par an pour le traitement de troubles mentaux ou nerveux)
Analyses, examens de laboratoire, actes de radiologie, pharmacie	100% des frais réels
Actes d'infirmiers et de kinésithérapeutes** (suite à accident caractérisé)	100% des frais réels
Soins dentaires d'urgence	jusqu'à 400 € par an
Prothèses dentaires (suite à accident caractérisé)	jusqu'à 600 € par an
Autres prothèses (suite à accident caractérisé) Optique : verres et monture ou lentilles (suite à accident caractérisé)	jusqu'à 500 € par an
Forfait prévention : préservatifs	jusqu'à 20 € par an

* Toute hospitalisation est soumise à accord préalable. Une franchise de 20% sera retenue en cas de non respect de cette formalité, préalablement à une hospitalisation.

** Actes soumis à accord préalable en cas de prescription de plus de 10 séances par année d'assurance.



Pas de mauvaise surprise : sachez que vos frais de dermatologie et de vaccination ne seront pas couverts par ce contrat. Ça n'est pas spécifique à APRIL, c'est le fonctionnement standard des contrats d'assurance temporaires pour l'international.

DÉFINITIONS

- > **Accident caractérisé** : accident constaté par une autorité compétente présente sur le lieu de l'évènement (forces de police, pompiers, ambulanciers-urgentistes) ayant délivré une attestation précisant les circonstances, la nature de la blessure ainsi que la date de l'accident.
- > **Accord préalable** : certains actes médicaux ou traitements sont soumis à l'accord préalable de notre Médecin Conseil. Vous aurez donc à faire compléter par le praticien qui prescrira ces actes une demande d'entente préalable accompagnée d'un devis détaillé avant d'engager les soins correspondants.
- > **Forfait journalier** : part du prix de journée d'hospitalisation en France non prise en charge par la Sécurité sociale française.
- > **Frais réels** : ensemble des dépenses de santé qui vous sont facturées.
- > **Franchise** : somme qui, dans le règlement d'un sinistre, reste à votre charge.
- > **Règlement direct des frais d'hospitalisation** : si vous êtes hospitalisé plus de 24h, vous pouvez bénéficier de la prise en charge de vos frais d'hospitalisation : nous nous mettons directement en contact avec l'hôpital pour régler votre facture et vous éviter ainsi de devoir avancer les frais.

COMMENT OBTENIR LE REMBOURSEMENT DE VOS FRAIS DE SANTÉ ?

1 Vous optez pour des remboursements au 1^{er} euro



2 Vous optez pour des remboursements en complément de la CEAM



LA CARTE EUROPÉENNE D'ASSURANCE MALADIE (CEAM)

Elle atteste des droits des ressortissants européens à l'assurance maladie. Cette carte permet, lors d'un séjour temporaire dans un état membre, de bénéficier de la prise en charge sur place des dépenses de santé, selon la législation sociale et les formalités en vigueur localement. Sa durée de validité est de 2 ans. Elle peut être utilisée pour un séjour dans l'un des pays de l'Union Européenne (voir liste complète page 10), en Suisse, Islande, Norvège ou Liechtenstein.

SERVICE DE 1^{ER} AVIS MÉDICAL

Une équipe de médecins à votre disposition 24h/24 et 7j/7 pour :

- > vous aider à comprendre un symptôme, un diagnostic ou un traitement,
- > vous donner des conseils avant ou après une hospitalisation,
- > vous aider à préparer vos voyages (vaccins obligatoires et conseillés),
- > vous renseigner sur les équivalences des médicaments dans le monde entier.



GARANTIES (SUITE)

NIVEAUX

2 > 1^{ER} AVIS MÉDICAL

Entretiens téléphoniques avec une équipe de médecins disponibles 24h/24 et 7j/7 pour répondre à vos questions et vous accompagner dans vos démarches médicales

3 > ASSISTANCE RAPATRIEMENT

Transport médical, rapatriement sanitaire	100% des frais réels
Présence d'un membre de la famille si hospitalisation supérieure à 6 jours	billet aller-retour + 80 € par nuit, maximum 10 nuits
Retour anticipé en cas de décès ou d'hospitalisation d'un membre de la famille	billet aller-retour
Retour anticipé en cas d'attentat ou de catastrophe naturelle	billet retour
Recherche et envoi de médicaments introuvables sur place	frais d'envoi
Frais de recherche et de secours	jusqu'à 5 000 €
Rapatriement du corps en cas de décès	100% des frais réels
Frais de cercueil	jusqu'à 1 000 €
Avance de caution pénale à l'étranger	jusqu'à 15 000 €
Transmission de messages urgents	100% des frais réels
Assistance voyage si perte ou vol d'effets personnels	avance jusqu'à 1 000 €
Retour impossible	80 € par nuit, maximum 5 nuits
Traduction de documents légaux ou administratifs	jusqu'à 500 € par an
Informations santé et voyage	3 appels téléphoniques
Retard de bagages	jusqu'à 200 €
Assurance vie étudiante	en cas de rapatriement médical, remboursement jusqu'à 200 € (frais de scolarité, de loyer et de transport)

4 > ASSISTANCE JURIDIQUE

Informations juridiques, pratiques et administratives	entretiens téléphoniques / échanges d'e-mails
Assistance juridique en cas de litige : conseil et prise en charge des frais de justice	jusqu'à 16 000 € par année d'assurance

5 > SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

Mise en relation avec un psychologue clinicien	entretiens téléphoniques
--	--------------------------

6 > RESPONSABILITÉ CIVILE vie privée, stages et locative

Dommages corporels	jusqu'à 4 500 000 € par sinistre
Dommages matériels et immatériels consécutifs	jusqu'à 460 000 € par an, dont 92 000 € pour les dommages immatériels, franchise de 75 €
Dommages matériels causés pendant le stage	jusqu'à 12 000 € par an, franchise de 75 €

GARANTIES (SUITE)

	NIVEAUX
7 > INDIVIDUELLE ACCIDENT	
Capital en cas de décès par accident	10 000 €, limités aux frais d'obsèques pour les moins de 16 ans
Capital en cas d'invalidité par accident	jusqu'à 40 000 €, franchise relative de 20%
8 > ASSURANCE BAGAGES	
Au cours du trajet aller-retour et pendant le séjour en cas de perte, vol, destruction	jusqu'à 1 600 €, franchise de 15 € par sinistre, garantie limitée à 50%, soit jusqu'à 800 €, pour les objets précieux
9 > REPORT DE DÉPART	
Remboursement des pénalités appliquées par les compagnies aériennes pour modification de date de vol de départ ou de retour	jusqu'à 100 €, billet d'avion uniquement

COTISATIONS MENSUELLES TTC

Pour toute date d'adhésion antérieure au 01/10/2018.

Des frais de mensualisation de 3 € par mois s'appliquent en cas de paiement mensualisé. Ils s'ajoutent au montant de votre cotisation.

Le paiement mensualisé n'est pas proposé si votre séjour comporte un demi-mois.

NIVEAU DE COUVERTURE	TYPE DE COUVERTURE	DURÉE (minimum 1 mois, maximum 12 mois)	JUSQU'À 30 ANS	31-40 ANS
Formule Complète : Garanties 1 à 9	Couverture au 1^{er} euro	1 mois	49 €	84 €
		+ 15 jours	36 €	62 €
	Couverture en complément de la CEAM	1 mois	38 €	64 €
		+ 15 jours	27 €	46 €
Formule Mini : Garanties 1 à 3 uniquement	Couverture au 1^{er} euro	1 mois	42 €	68 €
		+ 15 jours	32 €	53 €
	Couverture en complément de la CEAM	1 mois	31 €	49 €
		+ 15 jours	24 €	38 €



La couverture en complément de la CEAM est disponible pour les enfants et les étudiants couverts par le régime obligatoire de Sécurité sociale d'un pays de l'Union Européenne ou de Suisse, Norvège, Islande et Liechtenstein. **Pour en bénéficier, vous devez vous procurer avant votre départ auprès de votre Caisse de Sécurité sociale la Carte Européenne d'Assurance Maladie, que vous présenterez à l'instance médicale du pays de séjour. APRIL International ne rembourse dans ce cas qu'en complément, sur justificatifs des prestations du régime obligatoire.**



À la différence de la Formule Complète, la Formule Mini ne couvre pas l'intégralité des situations délicates pouvant se présenter à l'étranger. C'est une formule de base mais APRIL International vous recommande la Formule Complète.

FONCTIONNEMENT DU CONTRAT

INFORMATIONS PRATIQUES AVANT DE SOUSCRIRE

DÉCOUVREZ
EN VIDÉO LE CONTRAT
CRYSTAL STUDIES



À QUI S'ADRESSE LE CONTRAT ?

- à tout étudiant ou scolaire ou jeune au pair âgé de moins de 41 ans, séjournant à l'étranger,
- à l'occasion d'un voyage, d'un séjour linguistique ou au pair, d'un stage et d'études.

DANS QUELS PAYS SUIS-JE COUVERT ?

En cas de choix d'une couverture au 1^{er} euro, vous êtes couvert partout dans le monde (y compris dans votre pays de nationalité pour des séjours temporaires).

En cas de choix d'une couverture en complément de la CEAM, vous êtes couvert dans les pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne (y compris les Iles Baléares et les Canaries), Estonie, Finlande, France (y compris la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane Française, La Réunion), Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal (y compris les archipels de Madère et des Açores), République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni (Angleterre, Écosse, Pays de Galles, Irlande du Nord, Gibraltar), Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse. Vous êtes également couvert dans votre pays de nationalité pour des séjours temporaires, s'il fait partie de la liste de pays mentionnés ci-dessus.

Certains pays peuvent être exclus en fonction des événements qui s'y déroulent. La liste complète des pays exclus est disponible sur le site www.april-international.com ou sur demande au +33 (0)1 73 03 41 29.

QUELLE EST LA DURÉE MAXIMALE DU CONTRAT ?

Le contrat Crystal Studies peut être souscrit pour une période d'un mois minimum et de 12 mois maximum. Il est renouvelable sous réserve de l'accord des assureurs 3 fois maximum et à condition que vous poursuiviez vos études ou votre séjour au pair.

COMMENT SOUSCRIRE ?

1 EN LIGNE

Vous pouvez souscrire en ligne, vous recevrez alors dans les minutes qui suivent tous les documents de votre contrat (y compris votre attestation d'assurance) par email.

2 PAR COURRIER

- > Complétez et signez la Demande d'adhésion ci-jointe.
- > Envoyez votre dossier à : APRIL International Expat - Service Adhésions Individuelles - 110, avenue de la République CS 51108 - 75127 Paris Cedex 11 - FRANCE.

ET SI MON VOYAGE EST ANNULÉ OU MODIFIÉ ?

En cas d'annulation de voyage, nous vous remboursons la cotisation, à condition que nous en soyons prévenus par écrit avant la date d'effet des garanties et que nous soient retournés les originaux du Certificat d'adhésion et éventuellement de la carte APRIL International.

En cas de retour anticipé et définitif dans votre pays de nationalité, vous devez nous faire parvenir, par lettre recommandée avec accusé de réception, un justificatif attestant votre retour définitif (quittance d'électricité, de gaz ou télécom...). Nous mettrons fin à votre contrat et vous rembourserons la cotisation trop perçue.

DES SERVICES

POUR VOUS ACCOMPAGNER TOUT AU LONG DE VOTRE SÉJOUR À L'ÉTRANGER



VOTRE ESPACE CLIENT EN LIGNE

INTUITIF ET RAPIDE, IL VOUS FACILITE LA VIE !

- En quelques clics, depuis votre **ordinateur, tablette** ou **smartphone**, vous accédez :
- > à tous vos documents et contacts utiles (attestation d'assurance, carte d'assuré, conditions générales...),
 - > à vos informations bancaires et coordonnées personnelles,
 - > à vos remboursements, si vous êtes l'assuré(e),
 - > au détail de vos cotisations, si vous êtes le souscripteur du contrat,
 - > au service Easy Claim, qui vous permet d'envoyer vos demandes de remboursement en quelques clics.



UNE APPLI MOBILE

EASY CLAIM

SIMPLIFIEZ VOS DÉMARCHES EN ENVOYANT VOS DEMANDES DE REMBOURSEMENT VIA L'APPLI !

Vous pouvez utiliser Easy Claim pour transmettre toutes vos factures jusqu'à 400 €. Il vous suffit :

- > de télécharger l'appli et vous authentifier avec votre identifiant Espace Client,
- > de renseigner le bénéficiaire, la date et le montant des soins,
- > d'ajouter les photos de vos factures et prescriptions médicales,
- > d'envoyer votre demande de remboursement en 1 clic en cas de choix de couverture au 1^{er} euro (vous conservez les originaux).

Notre appli Easy Claim est disponible gratuitement sur l'**Apple Store** et **Google Play**.



SERVICES DE TIERS-PAYANT ÉTENDUS

Si vous êtes hospitalisé plus de 24h, vous pouvez bénéficier de la prise en charge de vos frais d'hospitalisation : nous nous mettons directement en contact avec l'hôpital et réglons votre facture pour vous éviter d'avancer les frais, sous réserve d'acceptation médicale.

Ce service n'est pas proposé en cas de couverture en complément de la CEAM.

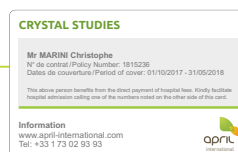
Vous partez aux États-Unis ?

Vous bénéficiez en plus d'une carte de tiers-payant pour vos dépenses de santé courantes (pharmacie, consultations, analyses, radios) auprès de nos prestataires médicaux partenaires. Vous n'aurez ainsi rien à régler, nous payons la facture à votre place !

VOTRE CARTE D'ASSURÉ ELLE COMPORTE LES NUMÉROS D'URGENCE, JOIGNABLES 24H/24 ET 7J/7, POUR :

- > bénéficier du règlement direct de vos frais en cas d'hospitalisation de plus de 24h (sauf en cas de choix d'une couverture en complément de la CEAM),
- > déclencher les services d'assistance en cas d'urgence,
- > accéder aux services de 1^{er} avis médical, de soutien psychologique et d'assistance juridique.

Elle facilite notamment votre admission dans un établissement de soins, en cas d'hospitalisation urgente. Afin de simplifier vos démarches, cette carte reprend vos coordonnées personnelles : nom, prénom(s) et numéro de contrat.



APRIL, L'ASSURANCE EN PLUS FACILE

PRÉSENCE
INTERNATIONALE
DANS 33 PAYS

APRIL, groupe international de services en assurance, leader des courtiers grossistes en France, a choisi depuis sa création en 1988, de placer le client et l'innovation au coeur de son développement avec une seule ambition : rendre l'assurance plus simple et plus accessible à tous.

APRIL conçoit, gère et distribue des solutions spécialisées d'assurance en santé-prévoyance, dommage, mobilité et protection juridique, ainsi que des prestations d'assistance pour les particuliers, les professionnels et les entreprises.

Avec plus de 3 800 collaborateurs, APRIL est présent en Europe, en Amérique, en Asie, en Afrique et au Moyen-Orient. Le groupe a réalisé en 2016 un chiffre d'affaires consolidé de 861,2 M€.

APRIL INTERNATIONAL, SPÉCIALISTE DE L'ASSURANCE INTERNATIONALE DEPUIS 40 ANS

NOS ENGAGEMENTS

- › Une haute qualité de gestion avec 3 bureaux à Paris, Bangkok et Mexico
- › Des équipes multilingues à votre disposition
- › Des contrats clairs, lisibles, assortis de nombreux services pour simplifier vos démarches à l'étranger

À chaque situation d'expatriation sa solution d'assurance internationale

Que vous soyez étudiant, stagiaire, à la recherche d'un programme vacances-travail, salarié ou retraité, que vous partiez seul ou en famille, APRIL International vous accompagne durant votre expérience internationale avec une gamme complète et modulable de solutions d'assurance, adaptées à chaque profil d'expatrié et à chaque budget.

CONTACTEZ VOTRE ASSUREUR-CONSEIL :

WAB ASSURANCES

IMMEUBLE STRATEGIE

Moudong Sud B.P. 2067- 97192 JARRY Cedex

97122 BAIE-MAHAULT

GUADELOUPE

☎ : 05 90 32 66 66

✉ : wab@wab-assu.com

🌐 : www.wabassu.fr

I2606



april international | expat

Siège social :

110, avenue de la République - CS 51108 - 75127 Paris Cedex 11 - FRANCE

Tél. : +33 (0)1 73 02 93 93 - Fax : +33 (0)1 73 02 93 90

E-mail : info.expats@april-international.com - www.april-international.co

S.A.S. au capital de 200 000 € - RCS Paris 309 707 727

Intermédiaire en assurances - Immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 008 000 (www.oriass.fr)

Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 61, rue Taitbout - 75436 Paris Cedex 09 - FRANCE.

Produit conçu et géré par APRIL International Expat et assuré par Groupama Gan Vie (pour la garantie frais de santé),

CHUBB (pour les garanties assistance rapatriement, responsabilité civile vie privée, stages et locatives et assurance

bagages) et Solucia PJ (pour la garantie assistance juridique).

NAF6622Z - N° IDENTIFIANT TVA FR60309707727



L'assurance en plus facile.